

FICHE D'INSCRIPTION - FÊTE DES VOISINS 2024 VENDREDI 31 MAI

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE VENDREDI 3 MAI 2024

Par mail: vie.associative@mairie-bezons.fr

ORGANISATEUR :
NOM : Prénom :
Adresse :
Téléphone / / / / Mail :
LIEU DE LA FÊTE : Lieu précis du déroulement de la fête (rue, résidence, cour d'immeuble, jardin)
- Date : Vendredi 31 mai 2024
- Horaires : De h à h
- Nombre approximatif de personnes attendues :
- Nombre d'affiches souhaitées en format A3* :
- Nombre de Flyers souhaités en format A5* :
- Nombre de chaises et tables souhaitées* : Chaises* et tables* (* Sous réserve de la disponibilité du matériel)
- Demande de fermeture de la voie publique : Oui Non Si oui, merci d'indiquer la portion de rue que vous souhaitez fermer en étant le plus précis possible :
Important: chaque demande de fermeture fera l'objet d'une étude. L'accord de fermeture de rue vous sera donné, au plus tard, une semaine avant l'évènement.

□ J'autorise la Mairie de Bezons à utiliser sur tous les supports de communication, externes et internes, les photos susceptibles d'être prises par un photographe de la Mairie dans le cadre de cette manifestation, ainsi que les photos confiées par mes soins.

□ J'accepte que les informations sur ce formulaire soient traitées pour le suivi de mon inscription à la « fête des voisins ». Ces informations sont traitées par la Ville de Bezons, sur la base de votre consentement, pour l'organisation de la « Fête des voisins ». Elles sont conservées 3 ans et sont à l'usage exclusif des services concernés. Le recueil de ces données est obligatoire pour l'inscription. Conformément à la loi n°78-17, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Pour exercer ces droits ou pour retirer votre consentement, il convient de contacter Mairie de Bezons – 6 avenue Gabriel-Péri – CS 80330 – 95870 Bezons. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.